

## Questionnaire UCIL

### 1 - Participation citoyenne

**- Quelle place comptez-vous donner aux citoyens et à leurs associations (dont les CIL et l'UCIL) dans les projets d'aménagement impactant leur cadre de vie.**

La question de l'implication de nos concitoyens et de nos associations dans la fabrication de la ville du quotidien et dans son bon fonctionnement est essentielle pour plus d'efficacité et pour plus de pertinence des aménagements et des équipements livrés.

Nous renforcerons le rôle des instances de participation citoyenne, notamment en organisant des Rencontres des Instances Citoyens, à raison d'une par semestre, pour échanger sur les actualités de ces instances dans un même arrondissement et mener ensemble des projets et des réflexions communes. Ces rencontres seront également l'occasion pour les instances de participation (Cil, Conseils de quartier, etc.) de définir un ordre du jour aboutissant sur une rencontre entre leurs membres, les associations, les élus et Maires d'arrondissement.

Pour les « grands projets », nous souhaitons continuer à organiser des consultations citoyennes, ouvertes à tous et soutenues par les instances de participation.

**- Quelle participation citoyenne comptez-vous instaurer dans le fonctionnement institutionnel des communes et de la métropole ?**

Nous devons impliquer nos concitoyens dans nos projets pour que la ville que nous produisons soit davantage en accord avec leurs attentes et leurs besoins.

La participation citoyenne fera l'objet d'une délégation transverse au sein de l'exécutif métropolitain, et associera de manière étroite les maires de nos communes et les maires de nos arrondissements puisqu'elle concerne tous les champs de compétences de nos collectivités. C'est pourquoi, nous créerons au sein de l'administration de la Métropole, un service « participation citoyenne » dédié qui sera rattaché à la direction générale.

### 2 - Déplacements urbains

**- Quelles sont vos propositions pour faciliter la marche à pied dans et à l'extérieur de la ville (cheminements piétons suffisamment larges, continus et protégés) ?**

Nous avons le souhait de créer 30km de liaisons vertes nouvelles qui s'ajouteront aux 25km déjà existantes, soit un budget estimé pour le prochain mandat de 50M€.

L'idée est bien de confirmer la place du piéton car la marche constitue un enjeu de santé et d'environnement. Ces liaisons vertes représenteront autant de parcours ombragés pour faciliter les déplacements pendant les épisodes de canicule.

**- Quels moyens seront consacrés à la suppression des dysfonctionnements criants constatés actuellement sur les cheminements piétons des voiries existantes ?**

Demain, le mode de transport premier, ce doit être la marche à pied. Pour atteindre cet objectif, je souhaite un investissement massif dans la qualité des secteurs, des espaces propices à la marche partout dans la ville, des zones de déambulation confortable.

**- Quelles sont vos propositions pour favoriser les déplacements à vélo (nouveaux aménagements cyclables continus et protégés, organisation et sécurisation du stationnement des vélos) ?**

Depuis 2010, le trafic vélo sur le territoire de la Métropole de Lyon a été multiplié par 2,5. Le territoire compte désormais près de 30 000 places de stationnement de vélo, dont 2 250 places sécurisées (parcs LPA, TCL, TER). Au sein du territoire métropolitain, nous sommes passés de 594 en 2014 à 820 kilomètres de pistes cyclables en 2018. Sur Lyon, l'étendue du réseau cyclable a doublé en un mandat, passant de 150 à 300 kilomètres.

Les résultats sont très positifs. Il nous faut poursuivre dans cette voie.

Mon objectif général est de porter la part modale du vélo dans notre agglomération à 15% des déplacements du quotidien et de porter le linéaire cyclable à 2 000 kilomètres, soit un doublement en un mandat.

Par exemple, nous profiterons de la déqualification de l'A6-A7 pour créer une grande ligne express vélo depuis Techlid jusqu'au campus de Bron. Ce grand axe sécurisé permettra de créer un grand corridor connecté à un réseau Nord-Sud grâce à la requalification de l'axe Nord-Sud (de Caluire à Oullins), la poursuite de la requalification de la rue Garibaldi. Enfin, nous envisageons sur l'est lyonnais de grandes pénétrantes cyclables (avenue Charles de Gaulle à Vénissieux par exemple) pour permettre aux cyclistes de rejoindre le réseau lyonnais.

**- Comment pensez-vous faire respecter les règles du partage de la rue par les piétons, les cyclistes, les usagers des nouveaux engins de déplacement personnels motorisés et les automobilistes (campagnes de sensibilisation et d'éducation, verbalisation) ?**

Nous avons effectivement connu l'arrivée de nouveaux modes de déplacement urbain ainsi que des nouveaux usages avec l'implantation du freefloating. En l'absence de loi, nous avons mis en place une charte et pris un arrêté du Maire.

Aujourd'hui, le freefloating bénéficie d'un encadrement juridique et nous mettrons en place une licence avec un cahier des charges auquel les opérateurs devront se conformer. Cette licence concerne le nombre d'engins sur l'espace ainsi que des obligations de gestion. Des stationnements dédiés aux trottinettes seront aussi mis en place.

Nous allons lancer un appel à projet pour ne garder que deux opérateurs de trottinettes autorisés à déployer 2 000 trottinettes chacun.

Concernant le vélo, la création des double-sens cyclables permet d'éviter les vélos sur les trottoirs grâce à la possibilité qui leur est offerte d'utiliser une voirie à contre-sens. Aussi nous poursuivrons la mise en place du plan double-sens cyclables en rive gauche. La création des corridors vélos express) permettra également un meilleur partage de la voirie.

Nous développerons la police à vélo afin d'accentuer la présence policière sur le terrain et sanctionner les usagers peu respectueux.

**- Dans le cadre du prochain plan de mandat, quelles sont vos principales propositions pour le développement des transports en commun (métros, tramways, bus, téléphériques, navettes fluviales...) ?**

Le développement des transports en commun constitue un enjeu essentiel pour faire reculer l'usage de la voiture.

C'est pourquoi, nous avons prévu de doubler sa capacité d'investissement car nous avons eu une gestion rigoureuse, parce qu'il n'y a pas d'endettement et que nous pouvons profiter des taux d'intérêts actuels qui sont bas.

Le réseau de métro sera étendu pour irriguer les lieux de projet et pôles de développement :

- Extension du métro B jusqu'aux hôpitaux sud
- Nouvelle ligne métro E d'Alaï jusqu'à Part-Dieu Est : pour passer de l'autre côté de la gare SNCF
- Extension du métro A en direction de Meyzieu

Le tramway sera également développé.

La réussite du tram T6, premier tramway en rocade qui permet l'interconnexion de nombreuses lignes (T1, T4, T5, métro B et D) nous invite à penser notre réseau non plus en forme d'étoile, mais sous la forme d'une toile qui interconnecte nos lignes fortes de transport en commun sans obliger les voyageurs à transiter par les stations centrales.

Nous prolongerons le tram T6 jusqu'à la Doua.

Sur le boulevard urbain est, nous allons développer une section nord et une section sud, l'une pour aller en direction de Vaulx-en-Velin et l'autre pour aller en direction de Vénissieux de Saint-Fons et peut être jusqu'à Gerland.

Nous souhaitons développer des bus à haut niveau de service :

- une ligne centre-est, route de Genas – Mi-plaine
- une ligne A4 vers le campus Ecully donc l'ouest lyonnais

Nous déploierons des navettes fluviales sur la Saône jusqu'à Collonges et sur le Rhône entre l'embarcadère Grand Hôtel-Dieu et la Cité internationale.

Nous continuerons à développer les navettes autonomes Navya.

**- Quelle est votre position sur l'aménagement long terme du Nœud Ferroviaire Lyonnais ?**

Il faut résoudre la question du Nœud ferroviaire lyonnais si nous voulons augmenter le nombre de trains de voyageurs et de fret à horizon 2040. On sait bien que lorsque cela dysfonctionne à la Part-Dieu c'est toute la région qui est impactée. En desserrant le nœud ferroviaire de Saint-Clair à Grenay, nous créerons le RER à la lyonnaise avec plus de trains et des gares multimodales (RER, TCL, vélo, autopartage...).

**- Comment comptez-vous coordonner les TER de l'étoile ferroviaire lyonnaise avec les TC du SYTRAL et obtenir une tarification unique ?**

Nous avons créé il y a quelques années un dispositif « REAL » qui comprenait à la fois le Sytral et la région pour avoir une tarification unique multimodale. On doit reprendre ce type de processus pour avoir une tarification unique/billet unique entre les dessertes des grandes périphéries et le réseau de la Métropole de Lyon.

Il faut également profiter du dispositif ferré que nous avons à Lyon, l'étoile à 15 branches. Nous pourrions aujourd'hui utiliser ces 15 branches car 80% des habitants de l'aire lyonnaise habitent à moins de 5 km d'une gare. On aurait moins de voitures qui viendraient dans l'agglomération parce que l'on pourrait se déplacer en train.

**- Comptez-vous réaliser le bouclage du boulevard périphérique de Lyon - Anneau des Sciences ?**

La réalisation du bouclage du périphérique, l'Anneau des sciences, permettra de soulager le tunnel de Fourvière, le périphérique et la rocade Est. C'est impératif si on veut déclasser l'axe A6-A7 de Limonest à Pierre-Bénite et en faire un beau boulevard urbain apaisé. Ce périphérique, enterré à 80%, desservira un certain nombre de territoires importants : Valvert, Techlid, Hôpitaux Sud (recherche), Oullins, La Mulatière (terminus SNCF), pendant sud du quartier de l'Industrie, Biodistrict de Gerland, Saint-Fons, Vénissieux.

Si nous ne réalisons pas ce projet, dans 5/6 ans l'agglomération lyonnaise sera embolisée.

**- Comptez-vous demander à l'Etat de terminer le grand contournement autoroutier Est de l'agglomération lyonnaise passant par Saint-Exupéry en le prolongeant vers le Sud directement, en restant à l'Est du Rhône, jusqu'au péage de Reventin-Vaugris ?**

Dans un premier temps je souhaite que l'on termine le grand contournement Est de l'agglomération lyonnaise (A432 sud) au-delà de l'aéroport Saint-Exupéry. Il est aujourd'hui au deux tiers bouclé.

Le projet peut être réalisé rapidement car les sociétés autoroutières sont prêtes. Cela permettra de rendre à la Rocade Est son rôle de desserte de l'agglomération (Rocade des Villages) en détournant la circulation et en limitant son accès aux poids-lourds.

Par la complexité du secteur de Givors, nous devons aussi passer par la réalisation d'un nouveau pont.

**- Quel calendrier envisagez-vous pour supprimer le passage de l'autoroute M6-M7 dans l'hyper-centre de l'agglomération et le requalifier en boulevard urbain ?**

Il est totalement illusoire de penser que l'on va réaliser M6/M7, c'est-à-dire de créer un boulevard paysager au cœur de l'agglomération, si un certain nombre de circulation n'est pas écarté du centre de la ville. C'est pourquoi, nous devons lancer les appels d'offre pour le bouclage du périphérique dans le début du mandat. C'est à cette condition que nous pourrions réduire la circulation de 40 000 véhicules et réaliser le boulevard paysager.

**- Que proposez-vous pour augmenter le nombre des parkings-relais de périphérie actuellement saturés ?**

Nous renforcerons et compléterons l'offre des parc-relais à l'échelle de la Métropole. Pour cela, nous installerons des parkings près des gares pour permettre aux habitants des territoires voisins de la Métropole de ne plus être obligés d'emprunter leur voiture (80% des habitants de l'air urbaine de Lyon habitent à moins de 5 kilomètres d'une gare).

**3 - Aménagement urbain, vieillissement de la population, développement économique**

**- Quelles dispositions comptez-vous prendre pour favoriser la réalisation de logements à prix abordable ? À cet effet, pensez-vous mettre en œuvre une politique volontariste d'action foncière au niveau de la Métropole ?**

Il nous faut préserver notre trajectoire économique, rester une Métropole dynamique qui continue à accueillir de nouvelles populations. D'ici 2030, la Métropole aura accueilli 150 000 habitants supplémentaires.

Nous créerons un véritable « choc d'offre » en doublant notre effort financier afin d'acquérir la maîtrise foncière indispensable à la construction de logements accessibles et de qualité.

Mon objectif est d'augmenter notre production de logements de 20% pour répondre à la demande comme à la montée des prix de l'immobilier. Nous réaliserons des logements dans des opérations d'aménagement du nouveau programme national de rénovation urbaine ainsi que dans des opérations aujourd'hui identifiées (Oullins, Sant-Genis-Laval, Villeurbanne...).

Nous favoriserons l'accession à la propriété par la vente de logements sociaux aux familles primo-accédantes à revenus « intermédiaires » et via la relance du plan 3A qui permet d'abaisser le prix au m<sup>2</sup>. Nous poursuivrons notre effort de construction de logements sociaux à Lyon, pour atteindre le taux de 25%.

**- Comment comptez-vous adapter la cité au vieillissement de sa population (coordination des aides et dispositifs existants, maintien à domicile, adaptation des logements et des transports, réalisation de nouveaux EHPAD, participation des seniors à la vie de la cité...).**

En raison du vieillissement de la population, nous devons adapter le parc de logements existants en tenant compte du nombre croissant de personnes vieillissantes et âgées.

L'habitat intergénérationnel doit permettre la cohabitation dans un même ensemble de populations de tous âges, qui permet à chacun d'éviter les situations d'isolement et de vivre mieux.

Au-delà de ce qu'ils apportent à leur famille, leur temps disponible et leur expérience sont des biens précieux pour la collectivité. Les séniors ont vocation à participer pleinement au renforcement du lien social dans les différents quartiers de la ville.

Très naturellement, la grande majorité des lyonnais souhaite pouvoir vieillir dans son logement aussi longtemps qu'il est possible. C'est pourquoi, la Métropole doit leur apporter des solutions nécessaires pour mieux vivre à domicile :

- Aide à l'aménagement du domicile
- Permettre à chacun de bénéficier de services indispensables à son maintien à domicile (portage de repas, aide-ménagères)

#### **- Que proposez-vous pour poursuivre et renforcer le développement économique de la Métropole ?**

Aujourd'hui, la ville de Lyon est considérée comme l'une des villes les plus dynamiques, les plus attractives, non seulement en France (deuxième région économique après l'Île de France, 1ère région industrielle), mais elle rayonne aussi parmi les grandes métropoles européennes, et je suis très fier que dans le palmarès Why Invest InLyon 2019 sur l'attractivité économique, nous apparaissions au 10ème rang.

Il n'est aucune situation acquise et il s'agit de tracer une voie pour les 15 prochaines années afin de continuer à progresser dans un monde où toutes les grandes villes font des efforts considérables pour se positionner dans une compétition internationale.

Il nous faut donc soutenir nos industries.

Mon ambition est de faire de notre agglomération un espace leader pour l'industrie du futur.

Pour cela, nous élaborerons une stratégie « Lyon – industrie du futur 2040 » orientée toutes filières : nouveaux systèmes énergétiques, santé, ferroviaire, agroalimentaire, véhicules industriels et autonomes, chimie et matériaux.

Aussi, nous renforcerons l'attractivité touristique de la Métropole en continuant à miser sur l'accueil de congrès, de salons, mais aussi sur les atouts de nos territoires (gastronomie, patrimoine, culture).

#### **4 - Écologie urbaine**

**- Quelles sont les mesures que vous envisagez pour réduire la pollution atmosphérique de notre cité et diminuer les émissions des gaz à effet de serre ?**

Grâce aux efforts qui ont été entrepris depuis 10 ans (développement de la marche, extension du réseau TC, développement du réseau cyclable, création du plan Oxygène, modification des tarifs de stationnement etc...), les principaux polluants (PM2.5, PM10, Nox) ont été divisés par deux. Nous sommes en-dessous des seuils nationaux et proches, voire dans certains cas en-dessous, des seuils proposés par l’OMS.

Mais nous devons avoir une attention particulière sur les établissements recevant un public sensible. A cet égard, nous allons lancer avec l’ADEME et le CSTB une grande étude qui sera suivie de travaux d’aménagements.

Nous allons planter 25% d’arbres en plus sur Lyon, et 10 000 par an à l’échelle de la Métropole, nous développerons les transports publics avec de nouvelles lignes et la mise en place d’un RER ainsi que de grands axes express vélo afin d’inciter les habitants à une mobilité propre.

Le bouclage de l’Anneau des Sciences permettra d’interdire le trafic de transit dans le cœur de Lyon et donnera à ce cœur la possibilité de voir l’autoroute existante disparaître.

Nous travaillerons également avec l’Etat pour la mise en place d’un nouveau plan de protection de l’atmosphère (PPA) afin que toutes les sources de pollution et d’émissions de GES soient identifiées et fassent l’objet d’un accompagnement spécifique, notamment à travers une hausse des aides via le Plan Oxygène notamment pour les foyers ouverts et les anciennes chaudières.

Aussi nous aurons une attention particulière au développement des nouvelles énergies : solaire, photovoltaïque, hydrogène etc...

**- Pour lutter contre les ilots de chaleur en été, comptez-vous augmenter de manière significative la végétalisation urbaine, en particulier en plantant des arbres de haute tige dans l’espace public et en créant de nouveaux espaces verts publics de proximité ?**

Suite à l’expérimentation des bacs à fleurs dans la rue Edouard Herriot, nous avons pu constater que les lyonnais étaient plutôt satisfaits. C’est pourquoi nous allons les retirer pour les remplacer par de la végétalisation en pleine terre.

En début de mandat, je lancerai la réalisation entre le carrefour des Sept chemins (Bron) et le Grand stade (Décines) le parc central de l’est lyonnais. Au sud de Vénissieux, sur le site dit « des grandes terres », je proposerai de lancer la réalisation d’un second parc forestier. Ces deux parcs seront reliés entre eux et au grand parc de Miribel Jonage par une ceinture verte boisée.

Dans l’ouest de l’agglomération, il s’agira également de créer un grand parc nature à thème.

Dans le même temps, nous planterons 10 000 arbres par an en moyenne sur 6 ans sur le territoire.

Je lancerai également un grand programme de développement des toitures végétalisées avec pour objectif d’en créer sur le mandat 120 hectares.

**- Quelle politique pour la récupération et le stockage des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts publics et privés ?**

La Loi oblige toute nouvelle construction à ne pas rejeter les eaux de pluie. Le service des espaces verts de la Ville de Lyon a été pionnier dans la gestion de l'eau avec la mise en place d'un système il y a plus de 15 ans permettant d'arroser uniquement en fonction des besoins et selon la météo.

Nous allons même déjà plus loin :

- Au parc Zénith où les eaux de pluie de l'école Emile Cohl alimentent le bassin aquatique
- Au Clos Jouve où toutes les eaux sont retenues sur le site pour les besoins en eaux des végétaux
- Sur la rue Garibaldi où nous avons conservé les trémies pour stocker les eaux de pluie et arroser les végétations l'été. C'est un système unique en France
- Enfin, nous avons déjà adapté notre palette végétale pour limiter les besoins en arrosage et favoriser la biodiversité

Maintenant, nous avons identifié 260 hectares de toits terrasses et nous allons en végétaliser 100 pour retenir les eaux de pluie et pour favoriser le rafraîchissement dans les quartiers les plus exposés à l'îlot de chaleur urbain

**- Comptez-vous prendre des dispositions pour rendre la lutte contre l'ambrosie plus efficace ?**

La meilleure façon de lutter contre l'ambrosie, c'est de végétaliser car l'ambrosie ne s'installe qu'à la condition qu'il n'y ait pas de concurrence végétale. Lyon intramuros n'a pas beaucoup de signalement. Lorsque c'est le cas, les signalements sont directement traités par le service de l'écologie urbaine et les espaces verts.

La Métropole a engagé un travail, notamment avec les acteurs de la promotion immobilière pour que les friches fassent l'objet d'une attention particulière.

**5 - Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon**

**- Quelle sera votre position relative au futur Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon qui doit être adopté dès le début de la prochaine mandature ?**

C'est le premier règlement pour la Métropole de Lyon que les 59 communes doivent élaborer ensemble.

Les 3 principales caractéristiques de celui-ci sont le respect de l'environnement, la dédensification de l'espace urbain et l'aide aux commerces de proximité.

Il découle du Grenelle 2 et il est bien évident que le prochain Maire de Lyon participera à son élaboration dans le respect de ces 3 grandes directives.



Pour ce qui me concerne, je souhaite que le périmètre de l'UNESCO soit protégé, je l'ai d'ailleurs signalé à la Métropole.

**- Êtes-vous d'accord pour réduire de manière importante la pression publicitaire dans l'espace public ?**

Bien évidemment.

J'ai participé activement à la rédaction quasi définitive du RLP qui, faute de temps et pour ne pas perturber les élections municipales, sera voté courant 2020.

- Plus de 60% des panneaux actuels seront enlevés
- Les panneaux 4X3 seront interdits
- Les zones commerciales seront privilégiées
- La Presqu'île sera protégée
- Périmètre UNESCO protégé
- Suppression des panneaux publicitaires sur les immeubles en bord de Rhône

Ce nouveau règlement sera le plus drastique de France, bien plus sévère que celui de Grenoble, par exemple.

**- Plus particulièrement, quelle est votre position vis-à-vis de la publicité par grands écrans vidéo couleur à images animées dite « publicité numérique », susceptible de distraire les automobilistes, les cyclistes et autres usagers de la voirie, ainsi que les piétons, et donc de provoquer des accidents de la circulation, nouveau type de publicité massivement rejetée par la population (rappelons que dans la consultation publique réalisée par l'UCIL et « Plein la Vue », 97% des citoyens consultés se sont déclarés défavorables à l'installation de ces écrans publicitaires, dont 90% très défavorables).**

Concernant la publicité numérique, il faut bien différencier les secteurs :

- UNESCO est un secteur que nous souhaitons protéger et nous demanderons à ce qu'il n'y ait pas de publicité numérique
- Nous enlèverons les panneaux publicitaires sur les immeubles en bord de Rhône

S'agissant des panneaux de Decaux, il faut bien avoir en tête que la publicité sur les panneaux Decaux fait partie du modèle économique de vélo'v. Sans ce dispositif, nous n'aurions pas pu avoir de vélos en libre-service à Lyon.